

## Les différents producteurs

### Producteur maraicher (reconversion bio)

Émilie DURLET  
Poudac, 12170 REQUISTA  
tel: 05 65 46 70 33 e-mail: lepotagerdantan@hotmail.fr

### Éleveuse de poules pondeuse et de volailles bio

Alexandra BOUSQUET  
Figeacquet, 12430 VILLEFRANCHE DE PANAT  
tel. 06 74 84 91 40 e-mail: alexandra.bousquet647@orange.fr

### Le paysan boulanger bio

Jean-Loup SLUIMAN  
Lapaloup, 12550 COUPIAC  
tel: 05 65 99 01 14 e-mail: lapaloup@wanadoo.fr

### Producteurs de fruits (protection raisonnée)

Thierry VIEULES  
81250 MIOLLES  
tel: 05 63 55 97 44 e-mail: thierry.vieules@wanadoo.fr

### Viande ovine

Nathalie et Bruno VAYSSE  
Belair, 12170 REQUISTA  
tel: 05 65 46 14 41 e-mail: bruno.bel-air@orange.fr

### Viande veau bio

Eliette MOLINIER  
Le viala bas 12430 Alrance  
Tél: 05 65 46 53 67

### Viande porc bio

Pascal Recoules  
Cadix  
Tél: 05 63 55 18 41 e-mail: pascal,recoules@sfr.fr

### Lait de vache

Nicolas Rigal  
Beauregard 12170 La Selve  
Tél: 06 89 93 38 71

## AMAP du Potager d'antan



### Lieu de distribution

Émilie DURLET  
Poudac  
12170 RÉQUISTA

tel: 05 65 46 70 33  
e-mail: lepotagerdantan@hotmail.fr

### Toute l'information

<http://lepotagerdantan.e-monsite.com>

réseau AMAP Midi Pyrénées  
<http://amapreseau-mp.org>

## Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne

L'**AMAP** du potager d'antan est née de la rencontre de consommateurs désireux d'être acteurs de leur consommation et de paysans souhaitant maintenir une agriculture paysanne, économe, autonome, biologique et moins polluante. L'adhérent de l'AMAP s'engage auprès d'un producteur, de plusieurs ou de tous. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison. Les productions sont choisies et réservées par souscription.

Les prix sont fixés de manière équitable : ils permettent de garantir un revenu au producteur, tout en assurant un prix raisonnable au consommateur.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent d'accord sur les méthodes de production en référence à la charte des AMAP et de l'agriculture paysanne.

### **Pourquoi adhérer? (15 €)**

Pour que l'AMAP puisse bénéficier d'un soutien et de conseil à son développement, pour que les producteurs en AMAP bénéficient de conseils par la mise en réseau de tous les producteurs.

C'est important que les AMAP soient répertoriées, pour que les personnes désireuses d'adhérer sachent où s'adresser, en fait dans ce réseau il y a des personnes qui travaillent pour le développement des AMAP .

### **Origine des AMAP\***

° Au Japon dans les années 60, naissance des premières « Teikei » (qu'on peut traduire par « mettre le visage du paysan sur l'aliment »).

Suite à une grave pollution au mercure, des mères de famille se regroupent et passent un contrat avec un agriculteur.

En échange de la garantie d'achat de la production, le paysan s'engage à cultiver sans produits chimiques.

° A la même époque en Allemagne, en Autriche et en Suisse des expériences similaires se développent.

° En 1985, première CSA « Community Supported Agriculture » dans la région de New York. Le mouvement se développe et se répand jusqu'au Canada, puis en Grande Bretagne.

° En 2001, lancement de la première AMAP en France près de Toulon (83).

## Charte de l'agriculture paysanne

**Principe n°1** : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

**Principe n°2** : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

**Principe n°3** : respecter la nature. "On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants". ( Proverbe indien)

**Principe n°4** : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

**Principe n°5** : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

**Principe n°6** : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

**Principe n°7** : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

**Principe n°8** : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

**Principe n°9** : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

**Principe n°10** : raisonner toujours à long terme et de manière globale.

